

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1939

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Feyzin - Saint Fons**

objet : **Construction de l'Emissaire du Plateau Sud Est (EPSE) - Déplacement du terrain d'accueil des gens du voyage - Aménagement d'un nouveau terrain et relogement des familles sédentarisées - Fonds de concours au profit de la commune de Feyzin**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1939**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Feyzin - Saint Fons

objet : **Construction de l'Emissaire du Plateau Sud Est (EPSE) - Déplacement du terrain d'accueil des gens du voyage - Aménagement d'un nouveau terrain et relogement des familles sédentarisées - Fonds de concours au profit de la commune de Feyzin**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Contexte

La construction de l'Emissaire du Plateau Sud Est (EPSE) s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre les inondations des communes du Sud Est de l'agglomération lyonnaise et a constitué l'une des priorités du schéma général d'assainissement de 1992.

L'Emissaire du Plateau Sud Est (EPSE) concerne le territoire des communes de Feyzin, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest et Corbas.

Il est l'un des ouvrages majeurs de l'assainissement de la Communauté urbaine et constitue l'épine dorsale du réseau pour le secteur Sud Est.

Les eaux usées collectées par l'EPSE sont dirigées en période de temps sec vers la station d'épuration de Saint Fons.

En période de pluie, les débits de l'EPSE sont écrêtés par un ouvrage déversoir d'orage qui dirige le flux d'orage vers le canal de fuite du Rhône en aval de l'usine Rhodia à Feyzin.

L'ensemble du bassin versant de l'EPSE représente une superficie de 4 400 hectares dont les eaux s'écoulent gravitairement pour être collectées par l'Emissaire constitué d'une branche principale et de 2 antennes structurantes.

La branche principale a été implantée dans l'emprise publique du boulevard urbain sud à l'occasion de sa création.

L'antenne Vénissieux/Bron et celle de Corbas/Saint Priest sont toutes deux aujourd'hui terminées et partiellement en service.

Aujourd'hui, la mise en service définitive de l'EPSE reste subordonnée à l'achèvement de l'émissaire aval chargé d'évacuer les eaux d'orages dans le canal de fuite du Rhône sur la commune de Feyzin et, plus particulièrement, à la réalisation du collecteur sous la RD 12 et l'autoroute A 7.

2° - Le projet

La construction de l'émissaire sous l'autoroute A 7 impacte l'aire d'accueil des gens du voyage sédentaires située entre la RD 12 et l'autoroute A 7 et nécessite le déplacement de ce terrain d'accueil.

C'est pourquoi les communes de Feyzin et Saint Fons, conformément au schéma départemental, se sont engagées à reloger les familles sédentaires actuellement installées dans des conditions inadaptées sur le terrain situé entre la RD 12 et l'autoroute A 7 en réalisant une nouvelle aire d'accueil de 32 places sur la commune de Feyzin.

Outre la participation de la Communauté urbaine de Lyon au financement de ce projet dans le cadre de la délibération n° 2005-2411 en date du 17 janvier 2005, la Communauté urbaine s'engage à apporter une participation financière au profit de la commune de Feyzin pour l'aménagement du terrain familial dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

Cette participation se fera sous la forme :

- du versement d'un fonds de concours à hauteur de 153 164 €,
- de la réalisation des travaux relatifs à l'assainissement de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage sédentaires pour un montant prévisionnel de 113 880 € HT.

Une convention de participation financière entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Feyzin précise les modalités de cette participation financière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe du versement d'un fonds de concours à la ville de Feyzin à hauteur de 153 164 € et la réalisation des travaux d'assainissement de la nouvelle aire d'accueil familiale des gens du voyage sédentarisés à hauteur de 113 880 € HT dans le cadre de l'opération pour le relogement des familles sédentarisées,

b) - la convention à intervenir avec la commune de Feyzin.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** au titre du fonds de concours à hauteur de 153 164 € sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 et 2012 - fonction 222 - compte 674 200 - opération n° 0133 - à hauteur de 122 531,20 € en 2011 et 30 632,80 € en 2012.

4° - **La dépense** au titre de la réalisation des travaux de l'assainissement à hauteur de 113 880 € HT sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - fonction 222 - compte 231 510 - opération n° 0133.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.